

# Votre contrat de PRELEVEMENT AUTOMATIQUE AU REEL

Relatif au paiement des repas de la restauration scolaire  
de la Ville de Saint-Jean-de-Monts  
Année scolaire 2022/2023

Saint-Jean-de-Monts

## Fonctionnement du contrat :

→ **DE NOVEMBRE à AOUT** : les prélèvements sont effectués le 13 de chaque mois ou le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant.

Ils correspondent au montant des repas pris à la restauration scolaire le **mois N-2**

**Exemple : Repas facturés du mois de septembre prélevés le 13 novembre**

## Modification du contrat :

**Pour toute modification du contrat en cours d'année (adresse, titulaire du compte, etc.), vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement.**

→ Si vous changez de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous devez remplir une autorisation de prélèvement que vous vous procurerez auprès du service affaires scolaires et fournir le nouveau RIB.

→ Si vous prévenez le service avant le 15 du mois précédent l'échéance, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès que possible. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

## Echéances impayées :

Si un prélèvement est rejeté, le règlement devra s'effectuer directement auprès des services de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Monts (Boulevard Leclerc)

Si cet incident se reproduit une seconde fois dans l'année scolaire, vous perdrez le bénéfice du prélèvement automatique au réel.

**Par conséquent, pensez à approvisionner votre compte avant chaque échéance.**

## Souscription du contrat

Pour bénéficier du contrat pour l'année 2022-2023, vous devez impérativement renvoyer ce document **avant le 16 septembre 2022** accompagné impérativement d'un RIB du compte à débiter

## Fin du contrat :

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, il suffit d'en informer le service relation aux usagers/affaires scolaires par simple lettre avant la fin du mois en cours.

Le contrat est caduc si l'enfant quitte le cycle élémentaire.

## Signatures :

Le titulaire du compte  
Nom et Prénom

Mme Le Maire  
Véronique LAUNAY

# ANNEXE : RENSEIGNEMENTS



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la facturation de la restauration scolaire municipale. Les données sont conservées pour une durée d'un an et sont destinées à la facturation des repas par le service affaires scolaires de la Ville de Saint-Jean-de-Monts. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique à l'adresse [contact@mairie-saintjeandemonts.fr](mailto:contact@mairie-saintjeandemonts.fr) ou à défaut par voie postale : Ville de Saint-Jean-de-Monts, service informatique, 18, rue de la Plage, 85160 Saint-Jean de Monts.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour la restauration scolaire municipale aux fins de facturation.

**En cochant cette case, j'accepte la collecte d'informations**

## Enfants concernés par le contrat :

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

NOM et prénom de l'élève : .....

NOM de l'école fréquentée à la rentrée prochaine.....  
\_\_\_\_\_

Merci d'indiquer vos coordonnées téléphoniques : .....

A Saint-Jean-de-Monts,  
Le

Signature

